



Fondation Rurale
de Wallonie

Ensemble, pour des villages vivants

Wallonie picarde
Wallonie picarde

Commune de Silly
Opération de Développement Rural

Réunion de la Commission Locale de Développement Rural
18 février 2025, 19h00 – Maison de Normandie à Silly

1. Présences

Présents

CLDR :

Mesdames et messieurs Braeckman Dorothee, Cornette Emmanuel, Denis Fabian, Deschamps Alain, Devenyn Jo, Ghiste Anne, Haan Marie-Christine, Hendrickx Alain, Jadin François, Langhendries Bernard, Limbourg Freddy, Martin Bernard, Michiels Véronique, Moriau Philippe, Neeffs Marianne, Rombaut Véronique, Schaukens Florent, Van Cauwenberge Roland, Vanhecke Vincent, Wattiez Martin.

Fondation Rurale de Wallonie :

Mesdames Vandendriessche Mélanie et Remy Nathalie - agents de développement.

Excusés

Mesdames et messieurs Deschamps Thérèse, Deschamps Willy, Mistiaen Grégory, Tondeur Georges.

2. Ordre du jour

- ✓ Approbation du compte-rendu du 16 mai 2024
- ✓ Rapport annuel 2024
 - Appel à candidatures pour renforcer la CLDR
 - Actions et programmation
 - Projets en convention et programmation
- ✓ Avant-projet de la maison de village de Hoves
- ✓ Divers

3. Compte-rendu de la réunion

Freddy Limbourg introduit la réunion et remercie les membres de leur présence.
Le compte-rendu de la réunion du 16 mai 2024 est approuvé.

4. Rapport annuel 2024

La FRW présente le Rapport annuel 2024.

4.1. CLDR

Deux réunions de CLDR ont été organisées en 2024 : elles ont été consacrées au budget participatif citoyen et à l'avancement des projets PCDR.

La CLDR enregistre une démission en 2025 et compte actuellement 40 membres. Suite aux élections communales du 13 octobre 2024, le quart représentant les mandataires politiques doit être renouvelé. La participation des membres de la CLDR étant en baisse, un nouvel appel à candidatures citoyennes sera lancé au mois de mars, en même temps que pour d'autres commissions communales.

Questions de la CLDR :

- Les membres actuels doivent-ils se manifester pour rester dans la CLDR ?
Non, ce n'est pas nécessaire. Seuls les membres ayant été absents à 3 réunions successives seront interrogés sur leur souhait de poursuivre.
- Y a-t-il une différence entre les membres effectifs et citoyens de la CLDR ?
Non, cette distinction est uniquement faite dans la composition officielle. Dans la pratique, effectifs et suppléants sont invités au même titre.

4.2. Actions et programmation

4.2.1. Budget participatif 2024-2025

Ces projets peuvent être mis en œuvre jusqu'en fin 2025.

- Circuit féérique à Silly – Réalisé.
- Arbres en jardinières à Graty : un aménagement provisoire sera réalisé pour tester les dispositifs.
- Boulodrome au Jardin de la Lecture à Silly : le permis a été obtenu, il n'y a pas eu d'objection lors de l'enquête publique.
- En voiture Micheline ! à Gondregnies – Réalisé.
- Jardin partagé de la cure à Hoves : les achats de matériel ont été réalisés, il reste quelques aménagements à faire.
- Boîtes à livres à Bassilly et à Hoves : les boîtes sont construites, elles seront posées prochainement au Bol d'air et à la Clergerie.

4.2.2. Projets BiodiverCité 2024

- Installation de nichoirs à hirondelles de fenêtre à Hoves et Thoricourt – Réalisé.
- Distribution de plants indigènes – Réalisé.
- Sensibilisation à la conservation de la nature – Réalisé.
- Végétalisation des cimetières – En cours.
- Aménagement du sentier « ornithologique » du Bois de Silly – En cours : une réunion est organisée avec l'agent forestier et le service Sport.
- Pré fleuri / Pré de fauche à la Clergerie à Hoves – A réaliser, la localisation précise n'a pas encore été définie.

4.2.3. Programmation des actions 2025

Quatre fiches-projet à court terme peuvent faire l'objet d'un groupe de travail et sont proposées à la CLDR :

- Fiche 1.7 : Création d'un calendrier et d'une charte agricole

- Fiche 1.8 : Valorisation du petit patrimoine
- Fiche 1.9 : Développement des énergies vertes
- Fiche 1.10 : Réduction des pollutions.

Les actions choisies pourront faire l'objet de groupes de travail élargis à la population.

Après discussion, la CLDR opte pour la fiche 1.8 « Valorisation du petit patrimoine ». Un contact sera établi avec le Syndicat d'initiative de Silly qui a réalisé un inventaire du petit patrimoine (<https://www.silly.be/tourisme-silly/patrimoine/petit-patrimoine>). Par ailleurs, les communes de Silly, Enghien et Chièvres ont posé une candidature commune dans l'appel à projet « référent patrimoine » et ont été retenues. Cet appel subsidie à 50 % l'engagement d'un référent pendant une période de 12 mois. Si cette personne est engagée prochainement, elle pourra être un soutien du GT Patrimoine. La FRW indique que l'asbl Qualité Village Wallonie est également un partenaire à privilégier.

4.3. Projets en convention et programmation

4.3.1. Maison rurale de Silly

Fiche-projet 1.4 (court terme) – Stade projet définitif.

Rappel : construction d'un bâtiment comprenant une grande salle (181 m²), des loges, un espace de rangement, un foyer avec bar et cuisine entièrement équipée (ateliers Slowfood). Abords traités en esplanade et plaine de jeux avec accès depuis la rue de la Place et la rue Saint-Pierre.

La constitution du dossier de projet définitif a nécessité une étude sur le renforcement de la structure afin de supporter l'équipement scénique (gril, perches mobiles, ...), une analyse amiante ainsi que la coordination des impétrants (citerne de 50 m³ ajoutée - accord des pompiers février 2025). Des éléments doivent encore être précisés, comme le type de gradins.

Remarque de la CLDR :

- Le Centre culturel aurait pu être davantage sollicité dans ce projet
Freddy Limbourg, également président du Centre culturel, précise que celui-ci a été consulté à chaque étape : esquisse et avant-projet, équipements, gradins, agencement scénique, etc. Le bâtiment a en outre une vocation polyvalente et non uniquement culturelle.

4.3.2. Maison de village de Hoves

Voir point 5 « Avant-projet de la maison de village de Hoves ».

4.3.3. Salle Herman Moreau à Bassilly

Fiche-projet 3.2 (long terme) – Stade désignation auteur de projet.

Les dimensions actuelles sont de 301 m² pour la salle et de 187 m² pour les annexes (sanitaires, stockage, cuisine). Etant donné l'état vétuste du bâtiment, notamment au niveau de l'isolation et des problèmes d'humidité et de stabilité, l'option de la démolition-reconstruction est privilégiée.

Afin de réduire les coûts, il est proposé que la partie annexe (espaces de stockage, sanitaires et cuisine) soit réduite et réagencée. Une autre piste est de travailler avec des finitions plus brutes.

La prochaine étape consiste en la désignation d'un auteur de projet, pour lequel la commune a prévu un budget en 2025. Dans le cahier des charges, une attention particulière sera portée aux coûts de fonctionnement, et notamment le poste consommation énergétique.

Questions et remarques de la CLDR :

- Il faut veiller à conserver le caractère festif de la salle.
- La salle doit rester spacieuse, c'est la seule de l'entité ayant la capacité, notamment, d'accueillir l'ensemble des élèves pour le CEB.
- Les dimensions de la cuisine peuvent être réduites et son équipement simplifié : les traiteurs disposent actuellement de leur propre matériel (remorques, réfrigérateurs...).
- Les annexes stockent du matériel de clubs sportifs, d'asbl, etc. Une réflexion globale avec Silly Sport ne doit-elle pas être menée ?
- L'isolation, notamment l'isolation phonique, sera primordiale.
- Une étude est-elle prévue afin d'éviter l'humidité ascensionnelle ?

Oui.

- Quel sera le montant du budget consacré au projet ?

Le projet était estimé à 1.670.000 € mais le souhait est de revenir à un budget moindre avant l'engagement d'un auteur de projet. Le montant sera estimé en fonction de la surface du nouveau projet (annexes réduites).

- A terme, l'entité disposera de 4 salles : la maison rurale à Silly, la maison de village à Hoves, la salle Herman Moreau et Le Salon à Graty. Les espaces et équipements peuvent être mutualisés : stockage, système de chauffage, etc. Il est inutile de prévoir une grande cuisine équipée pour chaque salle, deux suffiront : à Silly et à Graty.
- La mutualisation de l'énergie doit être envisagée. Si possible, il faut étudier le projet avec celui de la rénovation de Silly Sport.

La Commune étudie les nouvelles formes de partage d'énergie, sous forme de communauté d'énergie notamment, qui permettraient de mutualiser l'électricité fournie par les panneaux photovoltaïques posés sur les bâtiments communaux.

4.3.4. Programmation des projets à 3 ans

La programmation 2024 est rappelée à la CLDR :

- 2024 : Aménagement de la ligne 87C
- 2025 : Création de logements tremplins
- 2026 : Aménagement de la place de Hoves.

Questions et remarques :

- Des investissements conséquents étant déjà en cours, il faut tenir compte des taux de subsides différents et des finances communales pour le choix de la programmation.

- Aménagement de la ligne 87C

- o Répond-il à un besoin prioritaire ?

Une cartographie des réseaux existants, aménagés ou non, sera présentée à la prochaine réunion

- o Peut-il faire l'objet d'un projet supracommunal ? Quelle est la volonté du côté de Lessines ?

Freddy Limbourg indique que les communes ont été interrogées par la Conférence des bourgmestres de Wallonie picarde sur leurs souhaits de projets supracommunaux. La thématique de la mobilité douce a été proposée par Silly qui a pour volonté de poursuivre le travail entamé avec les préRAVeL. Un contact sera établi avec la commune de Lessines afin de voir ce qui est prévu.

- o L'impact financier est moindre par rapport aux autres projets.

- Création de logements tremplin

- o Ce type de logement répond à un besoin pressant pour les jeunes.

- Localisation : si possible, non loin de la gare.
- Le logement d'urgence à la rue Tour de la Vierge à Hellebecq a été envisagé mais il est propriété du CPAS : il n'est donc pas envisageable en Développement rural à moins d'un bail emphytéotique ou d'une acquisition par la commune.
- Est-il possible de localiser les logements tremplin dans le cadre du projet immobilier de la ZACC Wastinelle ?
Deux logements sont rétrocédés à la commune mais leur destination n'a pas encore été décidée. Il faudra vérifier si cela peut répondre aux critères du Développement rural. Des informations sur les possibilités seront apportées lors de la prochaine réunion.
- Pourquoi ne pas utiliser prioritairement les bâtiments communaux existants, par exemple l'église de Fouleng ? L'église pourrait faire l'objet d'une désacralisation pour en faire du logement.
- Au niveau du budget, la commune doit rester prudente sur ses choix. Toutefois, si ce projet est programmé en 2025, il n'interviendra pas avant le budget 2028 ou 2029 (préalablement : convention-faisabilité, désignation de l'auteur de projet, etc.).

Après discussion, il est décidé de garder la programmation des projets effectuée en 2024 et d'en rediscuter à la prochaine réunion de la CLDR qui se basera sur les informations complémentaires relatives à la ligne 87C et aux logements tremplin.

5. Avant-projet de la maison de village de Hoves

Fiche-projet 1.2 (court terme) – Stade avant-projet.

Le montant d'1.337.292 € au stade esquisse est monté à 2.224.682 € pour les raisons suivantes :

- Ajout de demandes : accès par badges électroniques, vidéosurveillance, détection intrusion, potager collectif, gradins du jeu de balle, parking, etc.
- Hausse du coût des matériaux
- Sous-estimation des postes par l'auteur de projet.

Cette hausse conséquente a conduit la Commune à revoir le projet afin de respecter l'enveloppe budgétaire. Par ailleurs, le club de balle pelote, inactif depuis 2 ans, ne dispose plus de matricule, ce qui exclut la possibilité d'obtenir le subside Infrasport. L'auteur a retravaillé l'avant-projet et les adaptations ont permis de revenir à un budget de 1.252.146 € :

- L'auteur de projet prévoyait une surface de 260 m² pour la salle et le bar > Retour à la dimension initiale de 200 m²
- Suppression des vestiaires > réduction de la surface totale du bâtiment
- Terrain extérieur en option
- 1 bar au lieu de 2
- Suppression du mobilier urbain et de la toiture végétale impliquant d'importants surcoûts
- Suppression d'1 des 3 petites salles de 15 m²
- Garder la petite voirie existante
- Etc.

Questions et remarques de la CLDR :

- Les activités du club de balle pelote sont actuellement suspendues mais pourraient reprendre un jour. La balle pelote se joue aussi parfois de manière plus informelle lors des festivités. Serait-il possible, à terme, d'aménager une douche dans l'une des petites salles ou la réserve ?

Freddy Limbourg indique que la maison de village sera un plus même s'il n'y a pas de vestiaires ; les douches représentent un avantage mais ne sont pas indispensables pour la pratique de la balle pelote et la place de Hoves permet toujours sa pratique.

- Les espaces de rangement sont-ils maintenus ?
Oui, un espace de stockage et une réserve bar restent prévus dans le projet.
- L'accès uniquement aux sanitaires et au sas d'entrée est-il toujours possible ?
Oui.
- Ce lieu, central, est indispensable pour l'organisation d'activités à Hoves, où l'on ne peut actuellement répondre aux nombreuses demandes des associations, et permettra de créer du lien.

En conclusion, la CLDR estime que l'aménagement intérieur doit être revu de façon à optimiser les espaces (pas de salle en L) et que les deux petites salles peuvent être supprimées et remplacées par une cloison amovible dans la grande salle.

6. Divers

La prochaine réunion sera programmée en mai 2025, avec les nouveaux membres. Elle portera notamment sur le bilan à mi-parcours du PCDR et le fonctionnement de la Commission.

Le président remercie les citoyens pour leur présence.

Freddy Limbourg,
Président de la CLDR

Nathalie Remy et Mélanie Vandendriessche,
FRW – Wallonie Picarde